

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour La Mulatière

Introduction

Les pratiques de mobilités changent. Pour des raisons tant pratiques, qu'économiques ou écologiques, nombre de nos concitoyens délaissent l'automobile en ville pour le vélo, la trottinette et autres planches ou monoroues.

Dans un contexte saturé d'automobiles, c'est une chance qu'il faut saisir en favorisant et en sécurisant l'utilisation de ces modes de transports. Nous avons beaucoup à y gagner, du temps, de l'argent, une meilleure santé, moins de bruit, moins de pollution...

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Action n°2 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Le comité vélo pourra être intégré au sein de la commission Modes Actifs de la ville et doit être le lieu d'un dialogue entre associations, équipe municipale et service voirie.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 :

Créer un réseau express vélo Créer un réseau express vélo Connecté à la ViaRhôna, permettant de rejoindre, depuis La Mulatière, les communes d'Oullins, Sainte-Foy-lès-Lyon, et Lyon..

Un réseau express vélo est constitué d'itinéraires cyclables directs, larges et confortables, avec priorité aux intersections. La création de ces itinéraires peut nécessiter la suppression de places de stationnement automobile, compétence de la ville d'Oullins, ainsi qu'une surveillance active de la Police Municipale pour éviter l'arrêt et le stationnement des voitures, et la circulation des deux roues motorisés.

A plus long terme, le réaménagement du quartier de la Saulaie doit prendre en compte une passerelle modes actifs le reliant au parc de Gerland.

Action n°4 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Aménager des itinéraires cyclables sécurisé pour rejoindre La Mulatière depuis le pont de la Mulatière, Sainte-Foy et Oullins. Le long de la rue Stéphane DECHANT (D486), de l'avenue Général de Gaulle puis chemin des Chassagne et Croix-Pivort. Double sens cyclable rue de Fontanières depuis le Chemin des Chassagnes afin de pouvoir venir d'Oullins à la Mulatière. Voie cyclable montante chemin des Chassagnes, dans la portion qui va de la D486 à l'avenue Générale de Gaulle. Voies cyclable le long du chemin de Fontanières. Voies cyclable le long du quai Jean-Jacques Rousseau Voies cyclable chemin du Pras. *Il est actuellement clairement dangereux de rejoindre La Mulatière en Vélo. Notre commune est en hauteur, ce qui implique une vitesse très basse pour les vélos, même électrique. Cela crée des tensions avec les automobilistes qui cherchent à doubler les cyclistes, sans pour autant pouvoir respecter la distance de sécurité (avenue Gle de Gaulle et D486 notamment). De nombreux cyclistes se rabattent alors sur les trottoirs, ce qui crée un conflit d'usage avec les piétons. Notre commune doit se donner les moyens de permettre une cohabitation sereine et sécuritaire entre les différents modes de transport. Il*

y a maintenant urgence, au vu du développement de l'usage des modes de transport alternatifs (vélo, trottinettes, gyroroue...)

Action n°5 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Etablissements scolaires, équipements sportifs et culturels, commerces, stations de métro, tramway et gares.

Action n°6 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°7 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

La rue Stéphane DECHANT (D486) et l'avenue Gle de Gaulle ont été considérés comme dangereux par de nombreux répondants du baromètre des villes cyclables 2019.

Action n°8 :

Mettre en place une Zone à Faibles Émissions ambitieuse pour diminuer la pollution de l'air et le bruit.

Avenue Gle de GAULLE et D486...

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°9 :

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Le programme Alvéole permet de financer ces équipements.

Action n°10 :

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.

Action n°11 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°12 :

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Action n°13 :

Imposer des normes minimales de stationnement vélo ambitieuses dans toutes les nouvelles constructions lors de la modification ou révision du PLU.

Action n°14 :

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Action n°15 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

La Ville à Vélo, Janus France...

Promouvoir une culture vélo

Action n°16 :

Favoriser le déploiement du programme national “savoir rouler à vélo” dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°17 :

Favoriser le déploiement du programme national “savoir rouler à vélo” dans les écoles primaires.

Action n°18 :

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Action n°19 :

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Action n°20 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°21 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°22 :

Créer une “fête du vélo”.

Action n°23 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Action n°24 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.